

PROJET: STDF/PG/375

*Projet de renforcement du système de
contrôle et de certification
phytosanitaires pour la filière fruits et
légumes du Togo*

RAPPORT
FINAL

TABLE DES MATIÈRES

1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE	5
2. CONTEXTE	7
2.1. Le secteur agricole du Togo	7
2.2. Le système SPS du Togo	8
2.3. Contexte du projet STDF/PG/375	9
3. BUT DU PROJET.....	12
4. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET	13
5. OBJECTIF DU PROJET, PRODUITS ET ACTIVITÉS	14
5.1. Résultat 1 : Un cadre réglementaire et institutionnel en harmonie avec l'accord SPS de l'OMC est en place pour la filière fruits et légumes.....	14
5.2. Résultat 2 : L'application des bonnes pratiques d'inspection est assurée et le contrôle officiel basé sur le risque est appliqué sur toute la chaîne.....	16
5.3. Résultat 3 : Les postes d'inspections de la DPV et le personnel sont équipés en matériels d'analyse de base.....	18
5.4. Résultat 4 : Les capacités des opérateurs privés sont renforcées en matière de bonnes pratiques	18
5.5. Résultat 5 : Gestion du projet et évaluation externe.....	21
6. PRINCIPAUX RISQUES, DÉFIS ET SOLUTIONS	22
7. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION.....	22
8. QUESTIONS TRANSVERSALES	24
8.1. Égalité entre les sexes	24
8.2. Aspects environnementaux	24
9. DURABILITÉ.....	25
10. APERÇU FINANCIER.....	26
11. ENSEIGNEMENTS TIRÉS.....	27
12. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI	28
13. ANNEXES	30

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Bénéficiaire

Togo

Numéro et titre du projet

STDF/PG/375 : Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes au Togo

Budget

Valeur totale du projet : 727 950 €

Montant approuvé de la contribution du STDF : 531 450 €

Montant décaissé de la contribution du STDF : 508 157,15 €

Période de mise en œuvre

Novembre 2018 à octobre 2022

Organisme chargé de la mise en œuvre

COmité de Liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement (COLEAD¹)

Partenaires

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural du Togo – MAEDR

¹ Le nouveau nom « COLEAD » a été voté en juin 2022 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du COLEACP. Le COLEAD – Comité de Liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement - est un réseau d'entreprises, d'organisations professionnelles et d'experts engagés pour une agriculture inclusive et durable. En tant qu'organisation du secteur privé à but non lucratif, notre mission est de faciliter et de mettre en œuvre toute action visant à accroître la contribution du secteur agricole à la réalisation des Objectifs de Développement Durable. <https://news.coleacp.org/fr/le-coleacp-devient-le-colead/>

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Acronyme	Nom complet
APROTELF	Association des Producteurs, Transformateurs et Exportateurs de Légumes et Fruits du Togo
ATN	Agence togolaise de normalisation
CAC	Commission du Codex Alimentarius
CCI-Togo	Chambre du Commerce et d'industrie du Togo
CIPV	Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
CIR	Cadre Intégré Renforcé
COLEAD	COmité de Liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement
COPIL	Comité de pilotage
CPCAT	Conseil permanent des chambres d'agriculture du Togo
DCIC	Direction du commerce intérieur et de la concurrence
DFV	Direction des Filières Végétales
DPA	Direction de la production animale
DPV	Direction de la protection des végétaux
DSP	Direction des semences et plants
EDIC	Etude Diagnostique pour Intégration du Commerce
EPPO	European Plant Protection Office
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENOMAT	Fédération nationale des organisations maraîchères du Togo
FFM	Fit For Market
HAUQUE	Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique
INH	Institut National d'Hygiène
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
MAEDR	Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural du Togo
MPME	Micro Petite et Moyenne Entreprise
NIMP	Normes Internationales sur les Mesures Phytosanitaires
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMSA	Organisation Mondiale de la Santé Animale
PIB	Produit intérieur brut
PND	Plan national de développement
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
ProDRA	Programme pour le développement rural et l'agriculture au Togo
RSAT	Rapid SPS Assessment Tool
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
STDF	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes au Togo visait à renforcer les capacités du Togo en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) afin de permettre un meilleur accès aux marchés des fruits et légumes du Togo pour une croissance économique soutenue et l'allègement de la pauvreté.

Plus particulièrement, le projet visait à mettre en œuvre une des activités proposées par la stratégie SPS élaborée au cours de l'année 2016 grâce à un don pour l'élaboration de projet ([STDF/PPG/375](#)) du STDF.

Les filières ayant un besoin immédiat de renforcement des capacités de contrôle SPS au Togo sont nombreuses mais le projet s'est focalisé sur la filière fruits et légumes, et en particulier le secteur export, étant entendu que l'approche pourrait être répliquée dans d'autres secteurs.

Officiellement lancé en octobre 2018, le projet avait une durée d'exécution initiale de 36 mois. En avril 2021, le Groupe de Travail du STDF a approuvé une demande d'extension de la durée d'exécution technique du projet à budget constant jusqu'au 31 octobre 2022. Cette demande d'extension s'explique notamment par les restrictions liées à la COVID 19 qui ont retardé l'organisation des activités. En effet, les appuis individuels ou collectifs en présentiel proposées par le COLEAD dans le cadre de ses programmes ont été - partiellement - interrompues à partir de mars 2020, en anticipation et/ou à la suite des décisions de confinement et de respect d'une distanciation physique prises par les autorités compétentes togolaises.

La gestion du projet a été assurée par le COLEAD avec l'appui d'un coordinateur national, fonctionnaire de la DPV basé à Lomé, et sous la supervision d'un Comité de pilotage (COFIL).

Malgré les contraintes et défis auxquels il a fallu faire face (COVID 19 et déficit en ressources humaines au niveau de la DPV notamment), le niveau de réalisation des activités du projet estimé à près de 90% est plus qu'acceptable. Plusieurs facteurs ont contribué au bon déroulement du projet, ainsi qu'à la réussite des actions menées : flexibilité et capacité à s'adapter rapidement au contexte du moment, dimensionnement des activités en tenant compte de la capacité d'absorption et des réalités des parties prenantes visées, création d'un cadre d'échanges et de collaboration avec les autres structures intervenant dans le pays, etc.

Les résultats clés suivants ont été enregistrés au terme du projet :

- L'amélioration du niveau de connaissances et pratiques des producteurs / maraîchers et exportateurs ;
- La baisse des notifications à l'entrée dans l'UE ;
- L'amélioration des relations de la DPV avec les opérateurs privés ;
- L'amélioration de la professionnalisation des opérateurs privés, etc.

Ces changements sont la conséquence de la combinaison de l'ensemble des approches/stratégies développées par le projet et des ressources mobilisées.

Pour l'année 2022, le Togo a enregistré en tout 19 interceptions dont 12 en raison de la présence de mouche blanche et 7 pour d'autres non-conformités (documentaires principalement). Cela représente une réduction de plus de 60 % par rapport au nombre d'interceptions enregistrées pour l'année 2018

au démarrage du projet STDF/PG/375. Même si cela est à mettre en corrélation avec les volumes exportés, la tendance est positive et très encourageante.

Il est à présumer que différentes actions réalisées contribueront à la durabilité du projet après sa clôture, notamment le renforcement des compétences techniques et pédagogiques d'experts, d'inspecteurs, de vulgarisateurs, et du personnel des opérateurs privés ; l'opérationnalisation de l'APROTELF ; l'élaboration d'un Guide sectoriel de bonnes pratiques et d'un protocole de conditionnement pour la filière légumes feuilles ; et l'instauration d'un cadre de concertation public/privé fonctionnel.

Il convient de conserver un bon niveau de vigilance au niveau de l'ensemble des opérateurs actifs dans les filières fruits et légumes ainsi que des services d'inspection et de contrôle phytosanitaires.

2. CONTEXTE

2.1. LE SECTEUR AGRICOLE DU TOGO

Le Togo dispose d'une politique pour l'ensemble de son secteur agricole à l'horizon 2030. L'objectif global du cadre stratégique de cette politique est de : « Contribuer à l'accélération de la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie tout en assurant l'inclusion sociale et le respect de l'environnement ».

La Politique Nationale de Développement du Commerce du Togo présentée en novembre 2011 vise, à développer un système commercial performant, contribuant de façon significative à la réduction de la pauvreté et apportant un appui compétitif aux secteurs porteurs de croissance de l'économie togolaise à l'horizon 2030.

Le secteur agricole contribue pour environ 40% du PIB du Togo et emploie près des deux tiers de sa population active. Le pays compte 3,6 millions d'hectares de terres cultivables dont 1,4 millions d'hectares sont exploités (ministère de l'Agriculture, 2020).

Les cultures vivrières pratiquées sont diversifiées et comprennent des céréales (maïs, sorgho, mil et riz), des tubercules (igname, manioc et patate douce) et des légumineuses (niébé, arachide, voandzou, soja).

Dans la composante 4 de son sous-programme 1 de Développement des filières végétales, le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) a prévu de promouvoir de nouveaux produits d'exportation en particulier les fruits et légumes. Cette filière « fruits et légumes » constitue également l'une des filières agricoles ciblées par le Plan national de développement (PND) tant pour son importance dans la contribution à la sécurité nutritionnelle (axe 3 du PND) que par le potentiel qu'offre cette filière pour le développement de l'industrie agroalimentaire et l'amélioration de la balance commerciale dans le secteur agricole.

En ce qui concerne les fruits et légumes, le Togo produit et exporte déjà principalement des ananas (frais et transformés), des légumes feuilles et d'autres produits ethniques vers l'Europe. Bien que restant faibles, les exportations de fruits et légumes du Togo vers l'Union Européenne (UE) ont plus que doublé au cours des dix dernières années tandis que les exportations de la zone UEMOA sur la même période ont augmenté de près de 30%². Le secteur de l'horticulture est l'une des rares opportunités génératrices de revenus pour les femmes en zones rurales et urbaines et a donc un impact considérable sur le développement. Les opérateurs de la filière ananas sont peu nombreux, répondent souvent à un marché formel et semblent de ce fait mieux structurés. La filière maraichère est, quant à elle, composée de nombreux producteurs individuels ou regroupés en coopératives, qui alimentent des intermédiaires ou des entreprises de petites tailles, peu formalisées.

Le Togo aspire à un développement socioéconomique axé sur l'agriculture et garantissant l'épanouissement de la population et la préservation de l'environnement. Pour parvenir à cette fin, le gouvernement a pris un certain nombre d'engagements dont la ratification des accords de l'OMC régissant le commerce international des biens et services ; l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) relatif au commerce des marchandises en fait partie.

² Source : COLEAD d'après Eurostat, CEPII BACI, IFPRI et UK Trade Info

2.2. LE SYSTÈME SPS DU TOGO

Le cadre réglementaire et législatif togolais en matière des questions SPS est régi par les conventions et Accords internationaux notamment l'Accord SPS de l'OMC, la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV), l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) et la Commission du Codex Alimentarius (CAC). Sur le plan national, il existe des lois, décrets, décisions et arrêtés qui régissent les contrôles phytosanitaires et sanitaires.

Sur le plan institutionnel, la Direction de la Protection des Végétaux est l'autorité compétente qui assure la protection phytosanitaire et abrite le point de contact phytosanitaire dans le cadre de la CIPV ainsi que les points de contact RASFF et TRACES NT. Plusieurs autorités administratives interviennent au niveau opérationnel dans la sécurité sanitaire des aliments :

- La Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE) créée par la loi 2009-016 du 12 août 2009. Elle a notamment pour missions de coordonner les activités des structures techniques de la qualité et de formuler des recommandations et avis au gouvernement, d'assurer la gestion du fonds national de promotion de la qualité (FNPQ) ainsi que sa répartition entre les instruments de promotion de la qualité. Elle veille à ce que le programme de normalisation de l'ATN soit basé sur des priorités nationales en termes de normes à adopter ou à développer ;
- L'Arrêté interministériel N°003/MDPRCPSP/MAEP du 10 avril 2009 relatif à la mise sur le marché de denrées alimentaires confère à l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) la responsabilité de délivrer les certificats de salubrité avant la mise sur le marché pour les denrées alimentaires. L'ITRA s'investit dans la recherche sur les cultures agricoles, l'élevage, la pêche, la gestion des ressources naturelles et la technologie alimentaire et abrite le point focal Codex Alimentarius ;
- L'arrêté n°021/2013/CAB/MS/SG portant organisation des services du ministère de la santé confirme en ses articles 187 et 188 le caractère spécifique de l'Institut National d'Hygiène (INH) placé sous tutelle du ministère de la santé. L'INH dispose d'un laboratoire de microbiologie des aliments, de l'eau et produits divers et d'un laboratoire de physico-chimie des aliments et de l'eau ;
- La Direction des Filières Végétales (DFV) intervient dans la définition des politiques, stratégies, et projets sur la base des analyses technico économiques ;
- L'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) œuvre dans l'encadrement et à l'organisation des filières. Il appuie les producteurs dans la structuration et la formation des coopératives et des faitières.

D'autres structures interviennent également sur les questions SPS à savoir la Direction du Commerce Extérieure (DCE – Autorité de notification SPS au niveau de l'OMC), la Direction du commerce intérieur et de la concurrence (DCIC), la Chambre du Commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo), le conseil permanent des chambres d'agriculture du Togo (CPCAT), la Direction des semences et plants (DSP), les laboratoires publics (LAMICODA, LHAE), certaines ONGs (REPA-Afrique, FONGTO ...), et des associations de consommateurs (ATC ...).

La dynamique lancée au Togo suite à l'adoption du plan d'action 2013-2017 de mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) et de l'Etude Diagnostique pour Intégration du Commerce (EDIC), pierre angulaire du programme du Cadre Intégré Renforcé (CIR)

visant à intégrer le commerce dans les Stratégies Nationales de Développement Économique des Pays les Moins Avancés (PMA), a fait ressortir le manque de conformité du système SPS du Togo par rapport aux standards internationaux en la matière et la nécessité de le mettre à niveau afin de permettre aux produits togolais d'accéder aux marchés régionaux et internationaux.

Le Togo est membre de l'OMC depuis 1995 et s'est donc engagé à respecter les règles de l'organisation. Dans ce cadre, le système SPS du pays devait être revu et mis en conformité avec les exigences de l'Accord SPS.

2.3. CONTEXTE DU PROJET STDF/PG/375

En 2016, le Togo était déjà confronté depuis plusieurs années à de nombreuses interceptions³ liées à la présence d'organismes de quarantaine dans les colis de fruits et légumes frais, détectée à l'arrivée des produits en Europe. Ces interceptions concernaient principalement la mouche blanche (*Bemisia tabaci*), mais également la mouche des fruits (*Tephritidae* non européens), et dans une moindre mesure le Faux carpocapse (*Thaumatotibia leucotetra*) et autres lépidoptères.

- Pour l'année 2016, 45 interceptions ont été enregistrées dont 29 en raison de la présence d'organismes de quarantaine (82% à cause de la mouche blanche – *Bemisia Tabaci*), principalement dans des colis de légumes feuilles, et 16 pour des raisons documentaires.
- En 2017, 38 interceptions ont été enregistrées dont 15 en raison de la présence d'organismes de quarantaine (dont 93% à cause de la mouche blanche – *Bemisia Tabaci*), et 23 pour des raisons documentaires (certificats phytosanitaires absents, incomplets ou mal remplis).

Face à ce nombre important d'interceptions, l'UE a pris des mesures contre ces non-conformités phytosanitaires récurrentes des végétaux et produits végétaux importés du Togo et a demandé à la DPV de lui adresser un plan d'actions détaillant les mesures mises en place pour corriger les lacunes associées aux interceptions notifiées. Il était donc nécessaire de prendre des mesures adéquates pour trouver des solutions à ce problème. Dans le cas contraire, l'Europe pouvait mettre en œuvre des contrôles renforcés pour les produits en provenance du Togo voire interdire l'introduction de certains végétaux et produits végétaux togolais sur son sol.

En outre, une nouvelle réglementation en matière de santé des plantes de l'Union Européenne (règlement (UE) 2016/2031) a été adoptée en 2016 avec une entrée en vigueur prévue pour décembre 2019. Ce texte constitue une révision majeure de la législation phytosanitaire de l'Union européenne qui était en vigueur depuis 1977. En vertu de cette nouvelle réglementation, l'importation de la plupart des plantes et des produits végétaux en provenance de pays tiers est assujettie à des conditions plus strictes - et notamment l'identification de ravageurs dits prioritaires, l'identification de produits à haut risque, et des exigences accrues relatives aux certificats phytosanitaires ou à l'enregistrement des opérateurs professionnels.

Au cours de l'année 2016, un don pour l'élaboration d'un projet provenant du STDF a permis l'élaboration d'une stratégie Sanitaire et Phytosanitaire (SPS) nationale avec l'implication active des partenaires techniques et financiers du Togo et sa validation s'est tenue au cours d'un atelier national en octobre 2016 ([STDF/PPG/375](#)). Elle a par ailleurs fait l'objet d'une présentation au cours d'un atelier

³ Toutes les données relatives aux interceptions mentionnées dans le présent document proviennent de la plateforme TRACES de l'UE (https://food.ec.europa.eu/plants/plant-health-and-biosecurity/europhyt/interceptions_en)

organisé par le gouvernement togolais et le COLEAD en avril 2017 à Lomé sur le thème « Mise en œuvre d'un plan d'action national pour le développement de la filière fruits et légumes togolaise ».

Au cours de cet atelier, le diagnostic du système national de contrôle et de certification phytosanitaires des végétaux et produits végétaux togolais destinés à l'exportation vers l'Union Européenne et le plan d'actions pour le renforcement de ce système national de contrôle et de certification phytosanitaires réalisé par le COLEAD dans le cadre du programme Fit For Market (FFM) ont aussi été présentés.

Cette stratégie SPS prend en compte les secteurs prioritaires identifiés par le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) du gouvernement togolais. Ces secteurs prioritaires portent sur la structuration des filières, le développement des agro-industries, l'organisation des circuits de commercialisation et le développement des infrastructures afin de favoriser des synergies pour maximiser l'impact.

C'est dans ce contexte que le « Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaire pour la filière fruits et légumes du Togo » a été développé afin de mettre en œuvre une partie des activités proposées dans la stratégie sanitaire et phytosanitaire (SPS) du Togo. Il a été approuvé par le Groupe de travail du STDF en mars 2018.

Officiellement lancé en octobre 2018, le Projet avait une durée d'exécution initiale de 36 mois. Cependant, il a été anticipé qu'au 31 octobre 2021, date initialement fixée pour sa clôture, l'exécution budgétaire de la contribution STDF serait en deçà du niveau souhaité.

Cela s'explique notamment par les restrictions liées à la COVID 19 qui ont retardé l'organisation de certaines activités. En effet, les appuis individuels ou collectifs en présentiel proposées par le COLEAD dans le cadre de ses programmes ont été - partiellement - interrompus dès début mars 2020, en anticipation et/ou à la suite des décisions de confinement et de respect d'une distanciation physique prises par les autorités compétentes. Cela s'est donc naturellement traduit par une réduction substantielle des ressources financières destinés aux voyages nationaux/internationaux, aux per diem ainsi qu'aux hébergements/salles de conférence pour les actions d'assistance technique et de formations. Dans la plupart des cas, ces activités ont été proposées de manière digitale (formations, réunions de travail ...).

Au niveau des formations collectives particulièrement, une réduction du coût unitaire d'environ 40% pour les formations digitales par rapport à leur équivalent en présentiel a été observée.

D'autres éléments justifient également le reliquat de budget qui resterait à exécuter financièrement au 31 octobre 2021 :

- L'efficacité dans la mise en œuvre du Projet STDF/PG/375, et la recherche permanente et continue de synergies entre les différentes interventions du COLEAD (programmes FFM et FFM SPS) et celles des autres organisations qui mettent en œuvre des projets complémentaires au Togo (e.g. Projet ProDra de la GIZ, etc.) ;
- Une diminution importante du coût unitaire des actions mises en œuvre sur l'année 2020, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, et qui s'est prolongée sur l'année 2021. Ce gain d'efficacité budgétaire a résulté notamment, mais pas exclusivement, de l'accélération de la digitalisation des activités du COLEAD, notamment au niveau des services Assistance Technique et Formation, afin d'être à même de poursuivre leur mise en œuvre dans le contexte sanitaire international.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, en mars 2021, le COLEAD a formulé une demande d'extension de la durée d'exécution technique du Projet STDF/PG/375, à budget constant, jusqu'au 31 octobre 2022. Le Groupe de Travail du STDF a approuvé cette demande en avril 2021.

3. BUT DU PROJET

Le projet avait pour objectif principal le renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes. En ce sens, il visait à permettre un meilleur accès aux marchés aux fruits et légumes en provenance du Togo, en s'assurant au maximum de l'absence d'organismes de quarantaine, permettre une diversification des exports, une croissance économique soutenue et concourir ainsi à l'allègement de la pauvreté en zones agricoles et périurbaines au Togo.

Il consistait à renforcer le cadre et les capacités des services impliqués dans l'inspection et le contrôle, ainsi que des opérateurs privés actifs dans la production et l'exportation de fruits et légumes. Il devait permettre le développement d'une filière « pilote » à partir de laquelle les autres filières végétales / animales ou de produits alimentaires togolais pourraient prendre exemple et se développer.

Le projet s'articulait autour de trois axes principaux qui sont repris en détail au niveau du point 5 du présent rapport :

- Renforcement du cadre institutionnel et des services d'inspection et de contrôle en appliquant de bonnes pratiques d'inspection basées sur le risque : il s'agissait de renforcer les capacités des services d'inspection de la Protection des Végétaux, à la fois en termes d'outils (base de données, système de suivi des notifications, etc.) mais également en termes de compétences (analyse des risques, planification des contrôles), afin de leur permettre de mener leur mission de façon plus efficiente.
- Renforcement des capacités dans la filière fruits et légumes et établissement d'une organisation professionnelle des exportateurs : il s'agissait de renforcer les capacités des opérateurs privés, à la fois dans leurs activités individuelles mais surtout en tant que membres d'une filière, afin d'échanger sur les problèmes communs et leur permettre d'agir de manière concertée et de parler d'une seule voix quand la filière horticole est concernée.
- Soutenir le dialogue entre le secteur privé et les services publics concernés : il s'agissait d'améliorer la communication et le dialogue entre les opérateurs privés et les services publics ce qui favorise la compréhension des problèmes du secteur privé, en particulier de celui tourné vers l'exportation internationale, ainsi que leur résolution.

Même s'il est trop tôt pour avoir une vue à long terme sur l'atteinte de ces objectifs, quelques indicateurs ont pu être calculés, et les résultats sont prometteurs.

4. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET

La gestion du projet a été assurée par le COLEAD avec l'appui d'un coordinateur national, fonctionnaire de la DPV basé à Lomé, et sous la supervision d'un Comité de pilotage (COPIL).

Organisation du secteur privé à but non lucratif, le COLEAD a pour mission de faciliter et de mettre en œuvre toute action permettant d'accroître la contribution du secteur agricole à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Depuis plus d'une vingtaine d'années, le COLEAD conçoit, gère et met en œuvre des programmes de développement dans le secteur agricole, et horticole en particulier.

Dans son rôle d'agence d'exécution, la responsabilité du COLEAD était d'assurer la bonne mise en œuvre technique et financière du projet.

Le coordinateur national avait pour mission de :

- Contribuer à l'élaboration de la planification des activités du projet ;
- Contribuer à l'organisation des activités prévues au profit des services publics et des opérateurs privés : rédaction termes de référence, gestion de la logistique des activités, suivi et évaluation des actions, etc. ;
- Maintenir la communication avec le COPIL ;
- Promouvoir et développer le dialogue entre les parties prenantes, publiques et privées, de manière à créer un environnement propice pour la mise en œuvre du projet.

Le COPIL était composé de membres (7) membres :

- Le Président du Comité SPS (ITRA), poste de responsabilité tournant ;
- Le Vice-Président du Comité SPS (SANTE), poste de responsabilité tournant ;
- Le chargé des relations publiques du Comité SPS (Privé), poste de responsabilité tournant ;
- Le secrétaire technique du Comité SPS, Directeur de la DPV ;
- Le président de l'association des producteurs, transformateurs, et Exportateurs des légumes et fruits (APROTELF-TOGO) ;
- Le représentant de la Direction de l'Élevage : le Directeur de l'Élevage ;
- Le représentant du Ministère du Commerce : le Directeur du commerce Extérieur.

Le COPIL avait pour attribution :

- Entretenir une dynamique collaborative entre les différents acteurs impliqués ;
- Définir et suivre les grandes étapes du projet et les échéances associées ;
- Valider la programmation des activités et les rapports semestriels ;
- S'assurer que le projet reste en phase avec les objectifs initiaux ;
- Prendre des décisions si certains points nécessitent d'être revus ;
- Etc.

Une bonne collaboration a été maintenue durant toute la durée du projet entre le COLEAD, le coordinateur national et le COPIL ; ce qui a permis une mise en œuvre efficiente du projet. Au cours de la période (4 ans), le COLEAD a effectué sept missions au Togo dans le cadre du suivi des activités du projet et la participation à des réunions du COPIL.

5. OBJECTIF DU PROJET, PRODUITS ET ACTIVITÉS

Le projet avait pour objectif le renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes.

Quatre résultats principaux étaient visés par le projet :

- **Résultat 1** : Un cadre réglementaire et institutionnel en harmonie avec l'accord SPS de l'OMC est en place pour la filière fruits et légumes
- **Résultat 2** : L'application des bonnes pratiques d'inspection est assurée et le contrôle officiel basé sur le risque est appliqué sur toute la chaîne
- **Résultat 3** : Les postes d'inspections de la DPV et le personnel sont équipés en matériels d'analyse de base
- **Résultat 4** : Les capacités des opérateurs privés sont renforcées en matière de bonnes pratiques.

Le résultat 5 portait sur la gestion du projet.

5.1. RÉSULTAT 1 : UN CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL EN HARMONIE AVEC L'ACCORD SPS DE L'OMC EST EN PLACE POUR LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES

R.1.1. Mise à niveau et diffusion des textes régissant l'inspection et la certification phytosanitaire

Les textes qui régissent le contrôle officiel, l'inspection et la certification phytosanitaire au Togo ont été révisés et mis à niveau à la lumière des normes et de la réglementation sanitaire et phytosanitaire régionale et internationale, en particulier de la directive 2000/29/CE du 08 mai 2000 et le règlement de l'UE 2016/2031, et la directive d'exécution UE 2019/523.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation dépendra du traitement au niveau des services compétents (processus législatif).

Un arrêté portant sur l'enregistrement obligatoire des importateurs et exportateurs de fruits et légumes (040/17/MAEH/Cab/SG/DPV) a été pris par les services togolais compétents et est désormais en vigueur.

R.1.2. La DPV dispose d'une Base de Données (BDD) des opérateurs du secteur des fruits, légumes

Une base de données des exportations de fruits et légumes du Togo, qui intègre les renseignements généraux sur les exportateurs, la catégorisation du profil à risque des exportateurs et la gestion des notifications d'interceptions a été mise en place et opérationnalisée.

L'enregistrement obligatoire des opérateurs de fruits et légumes est d'application : 54 opérateurs ont été enregistrés fin 2022.

Les procédures de catégorisation des exportateurs ont été validées et une fiche de procédure de catégorisation selon les risques des exportateurs et une fiche d'évaluation des opérateurs ont été élaborés. A ce jour, 20 exportateurs ont été catégorisés.

R.1.3. La DPV dispose d'un système performant de suivi et de traitement des notifications officielles des interceptions

Une procédure de suivi et de traitement des notifications d'interceptions a été validée et le système TRACES NT a été pris en main par la DPV. Un mécanisme de suivi des notifications est en place et opérationnel grâce à la formation de trois agents de la DPV en charge de l'analyse et du traitement des notifications.

Un arrêté a été pris au niveau national pour la liste des organismes nuisibles de quarantaine ; toutefois cette liste est toujours en attente de la validation au niveau de l'UEMOA.

Une procédure et une fiche technique d'inspection par produit ont été développées dans le cadre de l'élaboration d'outils et de supports didactiques au profit des inspecteurs de la DPV pour le contrôle et l'inspection.

R.1.4. Un comité national SPS existe et fonctionne convenablement au Togo

Un appui au fonctionnement du Comité SPS a été organisé. Cela a permis d'examiner le projet d'arrêté interministériel portant organisation et fonctionnement des sous-comités du Comité SPS conformément aux dispositions officielles ; d'adopter le règlement intérieur ; d'élaborer un plan stratégique de développement 2021/2023 basé sur quatre axes, notamment la gouvernance, les processus opérationnels, la gestion des compétences et les dynamiques de communication ; et d'échanger sur les sources de financements envisageables pour le fonctionnement du Comité.

Un atelier a également été organisé afin d'informer les membres du Comité sur l'accord SPS de l'OMC ; et de les former sur le nouveau règlement phytosanitaire (UE) 2016/2031, ainsi que sur les mesures d'urgence en vigueur pour certains organismes nuisibles. Les documents de guidance développés par l'UE leur ont aussi été présentés et expliqués.



5.2. RÉSULTAT 2 : L'APPLICATION DES BONNES PRATIQUES D'INSPECTION EST ASSURÉE ET LE CONTRÔLE OFFICIEL BASÉ SUR LE RISQUE EST APPLIQUÉ SUR TOUTE LA CHAÎNE

R.2.1. Les capacités des Autorités Compétentes sur l'analyse du risque sont renforcées

Vingt participants (chercheurs, responsables de laboratoires et agents du ministère de l'agriculture et du ministère de la santé) dont 6 femmes et 14 hommes ont bénéficié d'une formation sur l'analyse des risques chimiques et microbiologiques associés. Cette formation permet aux personnes formées d'être en mesure de créer les conditions favorables pour organiser une évaluation de risques transparente et indépendante et appliquer la méthodologie d'évaluation, avec les données disponibles pour évaluer les risques sanitaires.

Deux agents de la DPV ont participé à une formation régionale à Dakar sur l'analyse du risque phytosanitaire (règlement 2016/2031). Une autre formation à l'endroit des contrôleurs phytosanitaires sur la collecte des données en vue d'une ARP a également été proposée.

Une formation sur les évaluations de risques, incluant la communication sur les risques, a été organisée à l'endroit des autorités compétentes (DPV, ITRA, Pêche, Élevage, Santé). Toutefois, la mise en place d'un groupe d'experts et de scientifiques en évaluation de risques n'est pas encore effective.

R.2.2. Les inspecteurs appliquent les procédures actualisées pour les contrôles officiels sanitaires et phytosanitaires basés sur les risques

Deux formations sur l'organisation des contrôles officiels et trois formations sur l'implémentation des contrôles officiels ont été organisées au profit des inspecteurs de la DPV au cours des 4 années. Ces formations ont permis à une cinquantaine d'inspecteurs, dont 10 femmes et 40 hommes, de comprendre l'importance des normes internationales sur les mesures phytosanitaires (NIMPs) et leur application, au regard des exigences de la Convention Internationale pour la Protection des végétaux (CIPV) pour les parties contractantes; de connaître le contexte réglementaire et l'évolution de la législation phytosanitaire de l'UE en santé des plantes, notamment en lien avec le règlement UE 2016/2031 et ses implications ; de savoir exécuter des plans d'échantillonnage ; d'être capables de remplir convenablement les déclarations additionnelles sur les certificats phytosanitaires ; et de comprendre l'importance et les exigences de documentation, de traçabilité et de rapportage des activités de contrôles officiels et de leurs résultats.

Une formation sur la planification des contrôles officiels et les méthodes d'échantillonnages pour les contrôles officiels a également été organisée au profit d'un groupe de six agents (2 femmes et 4 hommes) de la DPV du Togo. Ce groupe a, au sortir de la formation, élaboré une procédure d'échantillonnage adaptée au cas des légumes feuilles ainsi qu'un guide de formation qui leur a permis de former les inspecteurs de terrain sur l'échantillonnage. Une formation sur les procédures d'inspection et de certification dans le secteur fruits et légumes a également été organisée au profit des inspecteurs de la DPV.

R.2.3. Les capacités des services d'inspection en matière de surveillance des nuisibles et de monitoring des dangers sont renforcées

En lien direct avec l'évolution du cadre réglementaire phytosanitaire européen (règlement d'application (UE) 2019/2072 de novembre 2019 qui clarifie certains éléments pour la mise en œuvre du règlement phytosanitaire (UE) 2016/2031 et directive d'application (CE) 2019/523 sur des mesures d'urgences spécifiques), un appui a été apporté à la DPV pour l'élaboration des dossiers mangue, piment et aubergine (et d'un plan national). Les dossiers mangue et piment ont été soumis à l'UE et validés en 2020.

L'élaboration de ces dossiers a permis, entre autres, la révision des procédures de catégorisation et des grilles d'évaluation du profil à risque des exportateurs de la filière mangue et de la filière maraichage (piment et aubergine); l'actualisation et la finalisation des règlements techniques d'inspection et de certification phytosanitaires pour les mangues, aubergines et piments destinés à l'exportation vers l'UE ; le renforcement du système de contrôle interne et de suivi évaluation du système d'inspection et de certification ; et l'inventaire des méthodes de lutte contre les mouches des fruits, les trips, la légionnaire d'automne et le faux carpocapse (en tenant compte des acquis des autres projets d'appui locaux et régionaux) ; etc.

Les dossiers mangue, piment et aubergine compilés contiennent des informations pertinentes relatives au plan de surveillance des nuisibles inféodés.

Des plans d'échantillonnage ont été réalisés par des agents de la DPV avec le coaching d'experts formateurs pour les légumes feuilles, l'aubergine et le piment.

Dans le cadre d'une formation pratique sur la réglementation phytosanitaire de l'UE, des outils EPPO (European Plant Protection Office) et autres ont été partagés aux inspecteurs de la DPV pour la recherche, la détection, et l'identification des organismes nuisibles.

Des formations spécifiques sur la reconnaissance et la gestion du faux carpocapse et de la mouche blanche ont été organisées au profit des inspecteurs de la DPV. Différents outils ont été partagés à l'occasion de ces formations.



R.2.4. Les inspecteurs de la DPV sont formés à la norme ISO 17020

La formation sur la norme ISO 17020 en associant tous les services de contrôles (ITRA, DE, DPA, Service d'hygiène) n'a pas été réalisée. Cela s'explique par le fait que cette activité nécessitait des préalables et a été jugée non pertinente dans l'immédiat au regard des réalités des services concernés.

A l'occasion d'une formation régionale pratique à Dakar en 2019 sur la réglementation phytosanitaire de l'UE, la certification phytosanitaire et les déclarations additionnelles, les procédures pour la délivrance des certificats phytosanitaires (lien avec la 2016/2031) ont été rédigées.

Le nombre de notifications pour raison documentaire est passé de 23 en 2017 à 7 en 2022 ; ce qui représente une diminution de 70%.

5.3. RÉSULTAT 3 : LES POSTES D'INSPECTIONS DE LA DPV ET LE PERSONNEL SONT ÉQUIPÉS EN MATÉRIELS D'ANALYSE DE BASE

Des équipements permettant l'identification des organismes nuisibles ont été acquis et déployés au niveau des 12 postes de contrôle phytosanitaires fonctionnels au Togo (y compris port et aéroport) : tables éclairées, loupes binoculaires, trousseaux à dissection, sondes, balances, gilets, etc. Ce matériel facilite désormais les inspections réalisées par les inspecteurs de la DPV.

Par ailleurs, trois ordinateurs ont été acquis au profit de la DPV. L'un sert pour les enregistrements dans la base de données des exportations, qui intègre les renseignements généraux sur les exportateurs, la catégorisation du profil à risque des exportateurs et la gestion des notifications d'interceptions ; le second est utilisé par l'inspecteur chargé de la supervision des filières fruits et légumes au niveau de la DPV ; et le dernier est mis à la disposition des inspecteurs pour les inspections sur le terrain.

5.4. RÉSULTAT 4 : LES CAPACITÉS DES OPÉRATEURS PRIVÉS SONT RENFORCÉES EN MATIÈRE DE BONNES PRATIQUES

R.4.1. Une Association des exportateurs de fruits et légumes existe et fonctionne convenablement au Togo

Des appuis ont été apportés à l'Association des Producteurs, Transformateurs et Exportateurs de Légumes et Fruits du Togo (APROTELF) dans le cadre de son opérationnalisation :

Le statut et le règlement d'ordre intérieur de l'association ont été révisés afin d'établir des règles de fonctionnement saines. Cela a permis de revoir avec l'ensemble des 25 membres la vision, la mission et la structuration de l'association ; et de sensibiliser les membres de l'association sur les mesures de gestion à mettre en place pour que la structure fonctionne efficacement. Des questions comme le financement de la structure et de son fonctionnement quotidien ont également été abordés.

Un plan stratégique de développement pour 4 années a été élaboré et permet de définir clairement et de prioriser le développement des services offerts aux membres de l'association :

- Représentation des acteurs de la filière fruits et légumes et défense de leurs intérêts ; renforcement des capacités des membres ;
- Collecte et diffusion d'informations stratégiques pour la filière fruit et légumes sur le plan national, régional et international ;
- Développement d'un cadre de concertation permanent avec les services publics et de partenariats avec des institutions œuvrant dans la filière ;
- Facilitation de l'accès au marché.

Dans le cadre de la mise en place et de l'opérationnalisation de son secrétariat permanent, l'APROTELF a loué des locaux et a recruté une secrétaire. Afin d'accompagner l'association dans cette dynamique, des équipements de bureau ont été acquis (ordinateurs, imprimante, vidéoprojecteur, armoires, tables, chaises) et le salaire de la secrétaire a été pris en charge pendant 6 mois. L'APROTELF a ensuite pris la gestion de la Secrétaire à son compte.



R.4.2. Les capacités des opérateurs privés sur toute la filière fruits et légumes sont renforcées

De nombreuses formations ont été organisées au profit des cabinets de conseil et encadreurs de structures publiques et privées : une dizaine d'experts togolais (2 femmes et 8 hommes) ont été formés techniquement et pédagogiquement au cours de différentes sessions de formation ; 16 encadreurs de l'ICAT (4 femmes et 12 hommes) et 20 (hommes) de la FENOMAT ont également été formés sur différentes thématiques (techniques d'animation de base, animations pédagogiques, la protection intégrée des cultures et l'usage sécurisé des pesticides, management de la qualité sanitaire, etc.).

En outre, plusieurs sessions de formations ont été organisées au profit du personnel technique des entreprises horticoles, notamment via les experts nouvellement formés (de manière autonome ou avec un coaching) : management de la qualité sanitaire, protection intégrée des cultures, reconnaissance et gestion du faux-carpocapse, reconnaissance et gestion de la mouche blanche, production biologique, hygiène et traçabilité, transformation des fruits et légumes, systèmes de production durables, gestion de l'environnement (sol, eau, air, déchets, énergie, biodiversité), etc. Ces formations ont permis de toucher une cinquantaine de structures et de former 500 personnes environ dont 70 femmes.

Enfin, un cycle de formation qui s'est étalé sur 10 mois et dénommé « pépinière de responsables techniques » a été organisé au profit de 22 jeunes diplômés togolais (3 femmes et 19 hommes).

Cette initiative avait pour objectif de répondre à un besoin identifié par plusieurs entreprises membres et bénéficiaires du COLEAD au Togo : renforcer la formation de base de jeunes diplômés en alliant des formations techniques et des stages pratiques en entreprise pour les rendre rapidement opérationnels afin de contribuer à combler le déficit en personnel technique qualifié sur le marché de l'emploi togolais (Responsables Qualité – Responsables conditionnement et Production).

Grâce à leur motivation et leur persévérance, les 22 participants sélectionnés au départ ont suivi l'entièreté du cycle de formation malgré le contexte difficile lié aux restrictions imposées par la COVID 19. Leurs profils sont consultables sur la page suivante : <https://togo.coleacp.org/pepiniere-togo-cv/>



Un Guide sectoriel de bonnes pratiques pour la filière légumes feuilles du Togo a été élaboré avec et pour le secteur privé et validé avec les services publics.

Il permettra d'aider les acteurs travaillant dans la production maraichère à produire des légumes feuilles dans de meilleures conditions sanitaires et phytosanitaires, avec une qualité commerciale optimale du produit en suivant ces bonnes pratiques. Il a permis l'harmonisation des cahiers de charge actuels avec les normes SPS internationales, les critères de qualité commerciale adoptés par les marchés, l'adoption de bonnes pratiques agricoles, de bonnes pratiques phytosanitaires et de bonnes pratiques d'hygiène basées sur la démarche HACCP.

Par ailleurs, afin de proposer une solution aux entreprises exportatrices de légumes par rapport à la problématique de la gestion de la mouche blanche en station, un protocole de conditionnement des légumes feuilles, faisant partie intégrante du Guide de bonnes pratiques, a été rédigé. Ce protocole de conditionnement comporte un diagramme opérationnel, une check-list et des fiches d'enregistrement qui permettent aux entreprises de vérifier, dans le cadre de l'audit interne, leurs opérations post-récoltes pour limiter au maximum la présence de mouches blanches.

Des entreprises membres de l'APROTELF ont été appuyées pour la mise en œuvre du Guide de bonnes pratiques et du protocole de conditionnement des légumes feuilles.

R.4.3. Le dialogue public-privé est promu et les relations sont améliorées

Six ateliers regroupant les services publics et les opérateurs privés ont été organisés afin d'échanger sur les problématiques des filières fruits et légumes.

Ces rencontres ont permis d'améliorer le dialogue public/privé et d'instaurer une communication transparente et efficiente. Un groupe WhatsApp a notamment été créé entre les acteurs pour des échanges réguliers d'informations.

Cette dynamique est amenée à se poursuivre après la fin du projet (volonté partagée de la DPV et des entreprises).



5.5. RÉSULTAT 5 : GESTION DU PROJET ET ÉVALUATION EXTERNE

La mise en œuvre et la gestion du projet sont décrites au niveau du point 4.

L'évaluation externe, qui a consisté en la réalisation d'un contrôle factuel et indépendant de l'exécution des activités du projet, a été réalisée entre août et octobre 2022.

La performance du projet a été évaluée en considérant les critères d'évaluation approuvés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE :

- **Pertinence** : Le projet été jugé pertinent à plusieurs niveaux, au regard notamment des insuffisances/besoins auxquels il s'est attaqué dans sa conception et mise en œuvre ; des bénéficiaires directs appuyés ; des objectifs, des stratégies/approches et des activités réalisées ; et des enjeux socio-économiques de la filière fruits et légumes pour le Togo.
- **Cohérence** : L'analyse de la cohérence du projet s'est faite en examinant son adéquation avec les normes et standards internationaux pertinents, et son alignement avec les interventions d'autres acteurs dans le même contexte. Cela inclut la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec d'autres, et la mesure dans laquelle l'intervention a apporté une valeur ajoutée tout en évitant la duplication des efforts. Cette analyse a permis de démontrer la cohérence du projet.
- **Efficacité** : Le niveau d'atteinte des résultats a été apprécié par rapport aux objectifs fixés dans le cadre logique du projet en prenant en compte les valeurs cibles des indicateurs de résultat comme éléments de référence. Même si toutes les activités n'ont pas le même poids, un taux de réalisation a été obtenu en faisant une moyenne arithmétique de toutes les activités contenues dans chaque résultat. Avec cette méthode de calcul, on parvient à un taux d'atteinte des résultats de 88,3% ; cela dans un contexte de mise en œuvre négativement affecté par les restrictions dues à la pandémie de la COVID 19. On peut donc conclure que le niveau de réalisation des activités du projet est plus qu'acceptable.
- **Efficiences** : Les moyens financiers et humains mobilisés ont permis de réaliser les activités prévues dans les délais et d'atteindre les résultats fixés à des coûts raisonnables. Les dépenses totales effectuées durant les quatre années de mise en œuvre des activités représentent une consommation de 97,8 % du budget total du projet.
- **Impact** : Pour un projet d'une durée de quatre ans et dont l'évaluation finale a été conduite juste avant sa clôture, il paraît trop tôt de parler d'impacts induits. Cependant quelques effets immédiats sont à mettre en lumière, notamment la réduction de plus de 60 % du nombre d'interceptions par rapport aux chiffres enregistrés en l'année 2018 au démarrage du projet ; l'amélioration des relations et l'instauration d'un cadre de concertation entre la DPV et les opérateurs privés ; la professionnalisation et l'application de bonnes pratiques agricoles par les acteurs ; etc.
- **Durabilité** : Un projet est qualifié de durable quand une utilisation continue de ses résultats peut être assurée après sa clôture. La mise en œuvre du projet STDF/PG/375 s'est accompagnée d'un certain nombre d'actions dont le but est de favoriser la pérennité/durabilité des acquis : le renforcement des capacités des différents acteurs publics et privés, la constitution d'un pool d'experts formateurs locaux, le développement d'outils de qualité, l'opérationnalisation de l'association professionnelle des exportateurs de fruits et légumes, etc.

En somme, il ressort de l'évaluation que « *le projet a été et demeure pertinent et ses effets/impacts sur les groupes cibles sont assez encourageants. Les leçons tirées et recommandations formulées devront être prises en compte à travers des actions concrètes afin d'améliorer les performances des projets/programmes futurs* ».

6. PRINCIPAUX RISQUES, DÉFIS ET SOLUTIONS

La mise en œuvre du projet a été impactée par différentes contraintes. D'abord, l'élection présidentielle au Togo qui a eu lieu en février 2020 a eu un impact sur le fonctionnement des services publics. Les activités au niveau de la DPV ont connu un fort ralentissement à cette période.

Aussi, comme indiqué plus haut, les mesures restrictives prises par les autorités togolaises pour lutter contre la propagation de la pandémie de la COVID 19 à partir de mars 2020 (bouclage de certaines villes, limitation des rassemblements, instauration d'un couvre-feu, etc.) ont conduit au ralentissement des activités du projet pendant plusieurs mois.

Afin de poursuivre la mise en œuvre des activités de ses différents projets et programmes, le processus de digitalisation des formations du COLEAD a été intensifié à partir de mars 2020 pour obtenir une offre de formation multimodale (blended learning) complète ; à savoir une offre de formation composé de modules pouvant intégrer toutes les modalités pédagogiques, individuelles ou collectives, synchrones ou asynchrones, assistées par le numérique ou pas, à distance ou en présentiel. La plateforme e-learning du COLEAD s'est donc vue dotée de nouvelles options et fonctionnalités pour proposer une nouvelle offre de formations interactives à distance en plus de l'offre de cours en auto-apprentissage.

Notons par ailleurs que le principal frein à l'organisation de certaines activités du projet a été l'insuffisance des ressources humaines au niveau de la DPV. En effet, le service disposait seulement du quart du nombre d'inspecteurs normalement nécessaire pour son fonctionnement optimal. De ce fait, près de la moitié des postes d'inspection n'étaient pas opérationnels, et les postes opérationnels fonctionnaient en sous-effectifs.

Par conséquent, et vu qu'il était difficile de mobiliser régulièrement les inspecteurs, les activités du projet ont été organisées en tenant compte des actions prioritaires identifiées, et des réalités du moment de la DPV.

7. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Le volet communication et sensibilisation du projet STDF Togo a été pris en charge par le service Information et Communication du COLEAD. Les activités conduites sur la période s'inscrivaient dans les lignes directrices du Projet et ont contribué à l'atteinte de son objectif dans ce domaine, à savoir, encourager le partage des connaissances liées au champ d'action du STDF et accroître la visibilité du projet vis-à-vis des cibles :

- Gouvernements des pays en développement (agriculture, santé et commerce)
- Partenaires et donateurs du STDF
- Autres partenaires de développement et programmes d'aide au commerce pertinents
- Organisations internationales/régionales compétentes
- Secteur privé
- ONG et universités

Les groupes cibles du STDF sont aussi celles du COLEAD. Ils correspondent à un total d'environ 10 000 contacts individualisés auxquels ont été adressés des flashes infos et des newsletters.

Les activités organisées ont fait l'objet de publications spécifiques sur les réseaux sociaux (principalement Facebook, Twitter (X)) tout au long de la mise en œuvre du projet. Le Logo du STDF a également été intégré dans l'ensemble des supports de formation, d'information et de communication du COLEAD, édités sur la période (papeterie et digital).



8. QUESTIONS TRANSVERSALES

8.1. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Il est important de souligner que, bien que les questions de genre aient été intégrées de manière transversale dans le projet, elles n'ont pas constitué un objectif spécifique de la mise en œuvre. Néanmoins, les efforts pour tenir compte des besoins et des opportunités liés à la dimension genre ont permis de sensibiliser, de manière directe et indirecte, les acteurs impliqués dans les filières fruits et légumes du Togo.

Il convient de reconnaître que les dynamiques existantes dans les filières fruits et légumes du Togo, notamment en ce qui concerne la répartition actuelle des rôles et des responsabilités entre les hommes et les femmes sont des situations de fait sur lesquelles un projet comme celui-ci axé sur les mesures phytosanitaires et disposant d'un budget limité, ne peut apporter une influence significative directe ; les efforts étant plutôt orientés vers l'inclusion de la dimension genre dans les activités prévues, autant que possible et pratiquement réalisable, afin d'assurer une sensibilisation continue sur cette question.

Les femmes ont été représentées dans les bénéficiaires des actions de formation et de renforcement de capacités. Elles ont pu mettre en application les acquis des appuis dont elles ont bénéficié au service de leurs structures, et en tirer profit pour leur développement personnel.

Toutes les cinq candidatures féminines reçues dans le cadre du projet dénommé « pépinière de responsables techniques » ont été présélectionnées et les trois femmes qui ont réalisé les travaux prévus dans le cadre de la phase de sélection finale ont été retenues.

Ci-dessous un témoignage parlant (extrait du rapport de l'évaluation externe) :

« Grâce à ce projet j'ai eu des compétences très pratiques. Aussi, au cours de cette formation avions-nous formé un réseau entre les participants. C'est grâce à ce réseau que j'ai trouvé mon emploi actuel de superviseur au niveau de la plateforme industrielle (PIA) dans la zone de Bassar ».

BESSI Miranda,
Participante à la pépinière de responsables techniques

8.2. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Sans une évaluation environnementale spécifique du projet, il est difficile de mesurer son impact exact sur l'environnement. Néanmoins, à travers l'organisation d'activités sur la production biologique, la protection intégrée des cultures, les systèmes de production durables, et la gestion de l'environnement (sol, eau, air, déchets, énergie, biodiversité), le projet a contribué à la diffusion de messages sur la préservation de l'environnement.

Il est à espérer que les messages diffusés fassent écho et soient intégrées dans les pratiques des acteurs appuyés dans le cadre du projet.

9. DURABILITÉ

Il est difficile de prédire avec certitude la pérennité et la durabilité des actions et acquis d'un projet, car cela dépend de nombreux facteurs tels que l'engagement continu des parties prenantes, la disponibilité de financements et de ressources humaines, les évolutions du marché et de l'environnement réglementaire entre autres.

Néanmoins, il est possible de présumer que les activités suivantes contribueront à la durabilité du projet après sa clôture :

- Le renforcement des compétences techniques et pédagogiques d'experts du Togo ;
- Le renforcement des compétences techniques des inspecteurs de la DPV, des vulgarisateurs de structures d'appui publique et privée (ICAT et FENOMAT) et du personnel des opérateurs privés ;
- L'opérationnalisation de l'APROTELF et le développement de services aux membres ;
- La mise en place d'une base de données des exportations de fruits et légumes et d'un mécanisme de suivi et de traitement de notifications d'interceptions ;
- L'élaboration du Guide sectoriel de bonnes pratiques et d'un protocole de conditionnement pour la filière légumes feuilles ;
- L'instauration d'un cadre de concertation public/privé fonctionnel.

Les parties prenantes pourraient produire un document de capitalisation sur le projet, et définir un mécanisme concerté et efficace de pérennisation des acquis ; chacun devant continuer à jouer sa partition dans le scope qui le concerne.

10. APERÇU FINANCIER

Les dépenses totales effectuées durant les quatre années de mise en œuvre des activités s'élèvent à 712 070,15 € ; ce qui représente une consommation de 97,8 % du budget total du projet.

Le détail des dépenses est repris dans le tableau ci-dessous.

	STDF	COLEAD	Contribution nationale (en nature)	Total
Budget total du projet	531 450 €	136 500 €	60 000 €	727 950 €
Montant total des dépenses	508 157,15 €	143 913 €	60 000 €	712 070,15 €
Solde non dépensé	23 292,85 €	-7413€	0 €	15 879,85 €
% consommé	95,62 %	105,43 %	100 %	97,8 %

11. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Plusieurs facteurs ont contribué au bon déroulement du projet, ainsi qu'à la réussite des actions menées :

- Le développement d'une approche/stratégie d'intervention tenant compte de l'environnement local des filières ciblées ;
- La flexibilité et la capacité à s'adapter rapidement au contexte du moment (restrictions dues à la COVID par exemple) ;
- L'approche participative qui a permis l'appropriation des objectifs et des activités par les différentes parties prenantes du projet ;
- Le dimensionnement des activités en tenant compte de la capacité d'absorption et des réalités des parties prenantes visées ;
- La création d'un cadre d'échanges et de collaboration avec les autres structures intervenant dans le pays afin de développer des synergies et optimiser/augmenter l'impact des appuis apportés aux parties prenantes ;
- L'amélioration des relations public-privé et la création d'un cadre de concertation solide qui sera maintenu au-delà de la clôture du projet.

Il est également important de noter que certains prérequis qui sont du ressort des parties prenantes ont un impact sur l'organisation des activités du projet, notamment la disponibilité des ressources humaines à renforcer et les moyens financiers nécessaires pour les actions d'implémentation. Cela est particulièrement vrai pour les services d'inspection et de contrôle ainsi que pour le comité SPS

12. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI

Afin de faciliter le suivi des activités d'appui organisées au Togo à travers le projet STDF/PG/375, d'évaluer les impacts et d'établir une feuille de route pour les efforts qu'il restera à fournir après la clôture du projet, un état des lieux du système SPS du Togo en fin de parcours a été réalisé à l'aide de l'outil RSAT (Rapid SPS Assessment Tool), outil développé par le COLEAD.

Cet outil permet d'appuyer l'évaluation d'un système sanitaire et phytosanitaire (SPS) national afin de le renforcer conformément aux normes et réglementations internationales. L'objectif est de faciliter l'élaboration ou la révision d'un plan d'action national pour renforcer le système SPS qui repose sur une vision stratégique commune acceptée par toutes les parties prenantes.

L'objectif de cette évaluation était d'identifier les besoins complémentaires pour consolider les capacités nationales en matière de santé des plantes et de sécurité sanitaire des aliments tant au niveau des autorités compétentes que des acteurs privés (petits producteurs, groupes et organisations d'agricultures, MPME, etc.) du secteur horticole, après les 4 ans de projet ; et de contribuer à pérenniser un système SPS efficace, efficient et capable de s'adapter aux exigences sans cesse en évolution des différents marchés. Ceci permettant in fine un meilleur accès aux marchés des fruits et légumes du Togo.

Le premier volet de l'exercice a porté sur l'évaluation des capacités phytosanitaires, et notamment le respect des exigences de la nouvelle législation phytosanitaire de l'UE, en particulier en ce qui concerne les végétaux et produits végétaux suivant : légumes feuilles, aubergine, mangue et piment. Le second volet a consisté à évaluer le système national de contrôle sanitaire des aliments destinés au marché local.

Cela a permis de mettre à jour les informations et le plan d'actions prioritaires en s'appuyant sur les résultats de l'analyse situationnelle et qui permettant de poursuivre et de consolider les acquis du système SPS national et maintenir voire améliorer encore le niveau de performance des mesures de gestion des risques sanitaires et phytosanitaires favorisant la production et l'accès aux marchés des végétaux à l'horizon 2025.

En conclusion, l'évaluation note qu'il y a des acquis indéniables quant à l'amélioration du système de SPS du Togo suite à la mise en œuvre du projet STDF/PG/375. Toutefois, il ressort qu'il demeure des défis non négligeables à relever pour en améliorer davantage la performance :

- L'amélioration de la politique nationale sanitaire et phytosanitaire et le renforcement du cadre institutionnel et de coordination intersectorielle ;
- L'amélioration du cadre juridique et institutionnel (et l'adoption des textes déjà proposés) pour s'adapter aux évolutions du contexte international et pour répondre aux besoins des différentes filières notamment les filières légumes feuilles, mangue, piment et aubergine destinée à l'export vers l'UE et au marché local ;
- La nécessité d'établir un cadre de financement durable des activités SPS en lien avec les filières export ;
- Le renforcement des capacités nationales en analyse des risques phytosanitaires ;

- Le renforcement du dispositif des contrôles officiels des aliments destinés au marché local et régional, sur la base des résultats de l'évaluation des risques SPS et des exigences des marchés ciblés ;
- La mise en œuvre de programmes d'organisation et de développement des compétences SPS pérennes ;
- Le renforcement des mécanismes permettant les consultations entre les acteurs des filières horticoles d'une part et entre ces acteurs et les autorités compétentes de contrôles officiels d'autre part.

Dans l'approche proposée par le COLEAD, les résultats de la priorisation doivent être révisés et réexaminés tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires. En effet, au fur et à mesure de la mise en œuvre de ce plan d'actions, de nouveaux besoins pourraient être identifiés et les actions pour pouvoir y répondre mises en œuvre en conséquence.

Il est important que les autorités compétentes et les opérateurs privés s'approprient les acquis engrangés grâce au projet STDF/PG/375 en vue de les pérenniser.

13. ANNEXES

- Cadre logique
- Rapport financier
- Liste de contacts
- Liste des documents élaborés dans le cadre du projet

Annexe 1. Cadre logique de la mise en œuvre du projet

Cette version du cadre logique est la version amendée et complétée en septembre 2018 afin d'y inclure de façon claire et détaillée les IOV modifiés avec la base de référence et les objectifs chiffrés.

Objectifs et Résultats	Logique de l'intervention	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Mise en place d'un système de contrôle sanitaire et phytosanitaire capable de satisfaire les attentes des parties intéressées et d'assurer l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles et alimentaires togolais		Le volume des produits agricoles exportés par le Togo vers les pays voisins et le reste du monde reste stable ou augmente	Données d'export à confirmer pour 2017 Les exportations agroalimentaires du Togo s'élevaient à 1 339 169 tonnes en 2017	Egal ou supérieur aux données de 2017 Les exportations agroalimentaires du Togo se sont élevées à 1 799 793 tonnes en 2021 (données les plus récentes trouvées) Source : COLEAD d'après Eurostat, CEPII BACI, IFPRI et UK Trade Info"	Statistiques FAO	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Togo donne priorité au secteur agricole et applique des politiques favorables (en particulier en termes de recrutement de fonctionnaires), Le secteur agroalimentaire du Togo est compétitif à l'échelle mondiale. Les fournisseurs du Togo (en particulier, les petits producteurs) ne sont pas lésés par les politiques des acheteurs ou des pratiques commerciales déloyales Les conditions économiques et politiques du Togo sont stables Le Togo ne connaît pas d'épidémies ni d'événements climatiques catastrophiques Les exportations des pays voisins ne connaissent pas d'événements imprévus susceptibles d'affecter la part de marché du Togo
Objectif 1 Un cadre réglementaire et institutionnel en harmonie avec l'accord SPS de l'OMC est en place pour la filière fruits et légumes		Les textes réglementaires sont harmonisés et les décrets d'application votés		Les textes ont été révisés et transmis aux autorités compétentes pour adoption		<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Togo et les instances concernées légifèrent sur les points SPS en question Le gouvernement du Togo donne priorité au secteur horticole et applique des politiques favorables (en particulier en termes de recrutement de fonctionnaires),
Objectif 2 Application des bonnes pratiques d'inspection assurée et le contrôle officiel basé sur le risque est appliqué sur toute la chaîne		Le nombre d'interceptions de F&L pour raisons sanitaires ou phytosanitaires en	Nombre d'interceptions pour des raisons phytosanitaires en 2017 : 38	Inférieur à ceux des données de 2017	Notifications TRACES et RASFF	<ul style="list-style-type: none"> Les interceptions sur le marché européen reflètent les interceptions sur les autres marchés (pour lesquels les données sont moins facilement obtenues et vérifiables)

Objectifs et Résultats	Logique de l'intervention	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		provenance du Togo diminue		<p>Inférieur à ceux des données de 2017</p> <p>Une interception sanitaire, et 21 interceptions pour des raisons phytosanitaires ont été enregistrées en 2022</p>		<ul style="list-style-type: none"> La dotation annuelle de la DPV lui permet de maintenir et de renouveler les équipements des inspecteurs Les conditions économiques et politiques du Togo sont stables Le Togo ne connaît pas d'épidémies ni d'événements climatiques catastrophiques Les exportations des pays voisins ne connaissent pas d'événements imprévus susceptibles d'affecter la part de marché du Togo.
Objectif 3 Renforcement des capacités en matériels des laboratoires et du personnel		Les agents en poste aux points de contrôles sont équipés de matériel d'identification nécessaires pour réaliser les inspections dans les conditions optimales	Manque de matériel permettant d'identifier les organismes	<p>Les équipements aidant à l'identification des organismes sont distribués aux postes prioritaires afin de faciliter les inspections et renouvelés quand nécessaires</p> <p>Procès-verbal de réception du matériel acquis disponible</p>	Certificat de réception du matériel Rapports d'inspection	
Objectif 4 Les capacités des opérateurs privés sont renforcées en matière de bonnes pratiques		Les F&L mis sur le marché par les opérateurs économiques togolais sont conformes aux exigences sanitaires et	Le nombre d'interceptions de F&L pour raisons sanitaires ou phytosanitaires au niveau des services	Inférieur à ceux des données de 2017	Statistique d'interception de la DPV	

Objectifs et Résultats	Logique de l'intervention	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		phytosanitaires en lien avec les exigences des marchés locaux, régionaux et internationaux	d'inspections togolais diminuée Nombre d'interceptions pour des raisons phytosanitaires en 2017 : 38	Une interception sanitaire, et 21 interceptions pour des raisons phytosanitaires ont été enregistrées en 2022		

1. Un cadre réglementaire et institutionnel en harmonie avec l'accord SPS de l'OMC est en place pour la filière fruits et légumes

R.1.1. Mise à niveau et diffusion des textes régissant l'inspection et la certification phytosanitaire	A.1.1.1. Assistance pour l'évaluation des risques microbiologiques / physico-chimiques associés au commerce des fruits et légumes	Un plan de maîtrise des risques est développé et opérationnalisé	Plan de maîtrise des risques non disponible	Plan de maîtrise des risques disponible et opérationnel	Rapport d'activités de la DPV Rapport du projet	Implication et Non rétention des informations par les inspecteurs et par les acteurs de filière
	A.1.1.2. Assistance technique pour la mise à jour du cadre législatif et réglementaire : actualisation des textes, organisation d'une veille réglementaire...	La liste des textes à actualiser est disponible et transmise aux services concernés	Etat des lieux des textes législatifs (cf rapport PGG Nguz/Kazia)	Amendements identifiés et transmis aux services concernés	Rapport du Ministère de l'agriculture	
R.1.2. La DPV dispose d'une Base de Données (BDD) des opérateurs du	A.1.2.1. Assistance technique pour la mise en place de la base de	La base de données des opérateurs de la filière fruits et	Système d'enregistrement et de suivi non disponible	Système d'enregistrement et de suivi	Rapport d'activités de la DPV	Mobilisation des ressources financières et humaines pour assurer le fonctionnement efficace du système

Objectifs et Résultats	Logique de l'intervention	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
secteur des fruits, légumes	données (BdD) relative à la production et la commercialisation des produits horticoles et à l'enregistrement des opérateurs	légumes est établie et opérationnelle et permet l'édition de statistiques annuelles liées aux exportations		disponible et opérationnel	Liste des opérateurs	
	A.1.2.2. Assistance technique pour la mise en place d'un système d'enregistrement afin d'assurer le suivi et le traitement des statistiques (nombre de certificats émis, volumes et nature des produits exportés et leurs destinations, ...)				Statistiques liés au commerce de F&L exportés	
	A.1.2.3. Assistance technique IT pour la conception d'une Base de Données simple - adoption et formation des agents					
R.1.3. La DPV dispose d'un système performant de suivi et de traitement des notifications	A.1.3.1. Assistance technique pour la conception d'un système performant de	Un mécanisme de suivi des notifications est en place et opérationnel grâce	Système de suivi des notifications non disponible	Système de suivi des notifications disponible et opérationnel	Rapport d'activités de la DPV	Mobilisation des ressources financières et humaines pour assurer le fonctionnement efficace du comité SPS

Objectifs et Résultats	Logique de l'intervention	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
officielles des interceptions	suivi et de traitement des notifications officielles des interceptions	à la formation de trois agents de la DPV en charge de l'analyse et du traitement des notifications				
	A.1.3.2. Assistance technique pour la mise à jour de la liste d'organismes nuisibles et suite à l'élaboration de la liste, développement d'outils et supports didactiques (cf R.2.3)	La liste des organismes nuisibles présents au Togo est mise à jour et diffusée aux postes de contrôle (port et aéroport en priorité) sous une forme permettant d'identification et la reconnaissance des principaux organismes de quarantaine	Liste des organismes nuisibles non actualisée	Liste des organismes nuisibles présents au Togo mise à jour et diffusée aux postes de contrôle (port et aéroport en priorité) Outils didactiques illustrés pour la reconnaissance des organismes nuisibles confectionnés et distribués	Rapport de la DPV Outils illustrés	
	A.1.3.3. Assistance Technique pour la rédaction / relecture des procédures de notification et analyse des notifications	Un manuel de procédures d'analyse des notifications est rédigé et actualisé et permet l'édition de statistiques	Pas de procédures de notification disponibles	Les procédures sont élaborées, validées et mises en œuvre	Rapport de la DPV	
R.1.4. Un comité national SPS existe et fonctionne convenablement au Togo	A.1.4.1. Appui au fonctionnement du Comité national SPS du Togo	Le comité SPS dispose d'un plan d'action afin de mener sa mission de mise en œuvre	Pas de plan d'actions disponible	Plan d'actions adopté et mis en œuvre	Rapports de réunions du Comité SPS du Togo et des réunions	

Objectifs et Résultats	Logique de l'intervention	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		des normes SPS au niveau national			auxquelles le comité participe	
	A.1.4.2. Sensibilisation des membres du comité national SPS sur les exigences phytosanitaires à l'exportation des fruits et légumes et l'accord SPS	La capacité d'intervention des membres du comité SPS est améliorée	Les nouvelles exigences en matière SPS sont méconnues	Les nouvelles exigences en matière SPS sont intégrées au plan d'activités, si nécessaire	Rapports de réunions du Comité SPS du Togo et des réunions auxquelles le comité participe	

2. Application des bonnes pratiques d'inspection assurée et le contrôle officiel basé sur le risque est appliqué sur toute la chaîne

R.2.1. Les capacités des Autorités Compétentes sur l'analyse du risque sont renforcées	A.2.1.1. Formation sur l'analyse du risque chimique et microbiologique associés aux fruits et légumes	Les services concernés sont en mesure de conduire des analyses de risques sur les filières prioritaires définies avec les opérateurs	Pas d'analyse de risques conduites	Les services disposent des dossiers à jour sur les analyses de risques pour au moins 5 filières F&L	Rapports de formation Rapports de la DPV Dossiers d'analyses de risques	Le gouvernement du Togo affecte suffisamment de ressources financières et humaines pour assurer le fonctionnement efficace des services d'inspections
	A.2.1.2. Formation sur l'analyse du risque phytosanitaire (règlement 2016/2031)					
	A.2.1.3. Formation sur la communication sur les risques					
R.2.2. Les inspecteurs appliquent les procédures	A.2.2.1. Formation sur l'organisation des contrôles officiels	Un plan de contrôles officiels est élaboré et opérationnel, et	Les contrôles phytosanitaires actuels ne sont	Les contrôles phytosanitaires sont planifiés sur base des risques	Rapports de formation Document de planification des	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Motivation des inspecteurs ▪ Les augmentations à court terme d'interceptions phytosanitaires n'entraînent pas l'arrivée de

Objectifs et Résultats	Logique de l'intervention	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
actualisées pour les contrôles officiels sanitaires et phytosanitaires basés sur les risques	A.2.2.2. Formation sur l'implémentation des contrôles officiels	sert de base aux inspections phytosanitaires	pas effectués de manière optimale	et organisés de manière optimale Le nombre de notifications d'interception en raison de la présence d'organismes de quarantaine diminue (toute autre chose restant égale par ailleurs)	contrôles officiels sur base des risques Rapports d'inspection Rapports de notification EUROPHYT Registre national relatif aux interceptions (si disponibles)	nouveaux nuisibles (ou le recours à des options de lutte inadaptée pour les nuisibles existants) ▪ Les modifications apportées aux réglementations ou au régime de contrôle à l'importation de l'UE n'entraînent pas des augmentations à court terme des interceptions sanitaires et phytosanitaires ▪ Engagement de la direction et motivation du personnel
	A.2.2.3. Formation sur la planification et les méthodes d'échantillonnages pour les contrôles officiels					
	A.2.2.4. Formation sur les procédures d'inspection et de certification secteur fruits et légumes					
R.2.3. Les capacités des services d'inspection en matière de surveillance des nuisibles et de monitoring des dangers sont renforcées.	A.2.3.1. Formation sur l'élaboration des plans de surveillance des nuisibles / organismes de quarantaine (calcul du nombre d'échantillons) et programmation sur base du risque	Un plan de surveillance des nuisibles est développé, sur base de la liste des organismes de quarantaine mise à jour et d'un échantillonnage adéquat et est opérationnel grâce au développement d'outils adéquats	Pas de plan de surveillance des nuisibles	Un plan de surveillance des nuisibles est développé et est opérationnel	Rapports de formation Rapports de coaching Outils et supports didactiques Plan de surveillance	
	A.2.3.3. Assistance technique et coaching pour l'élaboration des plans d'échantillonnage					

Objectifs et Résultats	Logique de l'intervention	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	A.2.3.4. Développement d'outils et supports didactiques pour la recherche, la détection, et l'identification des organismes nuisibles					
	A.2.3.2. Formation sur l'élaboration du plan de monitoring des pesticides dans les fruits et légumes	Les services disposent des informations de base pour élaborer un plan de monitoring des pesticides	Peu de connaissance des enjeux au niveau des services compétents	Les compétences des services sont renforcées dans le domaine	Rapport de formation	
R.2.4. Les inspecteurs de la DPV sont formés à la norme ISO 17020	A.2.4.1. Formation sur la norme ISO 17020 et accompagnement à l'élaboration du manuel qualité pour l'inspection	Les enjeux et procédures pour la reconnaissance officielle de la qualité des services d'inspection (selon les principes de l'ISO 17020) sont connus et maîtrisés	Non reconnaissance officielle de la qualité des services d'inspection togolais	La Direction est informée des enjeux Une première version d'un manuel qualité pour l'inspection est développée	Rapport de formation Plan d'un Manuel de qualité en concordance avec les exigences de la norme ISO 17020	
	A.2.4.2. Assistance technique pour la rédaction de procédures pour la délivrance des certificats (lien	Les procédures d'inspection et de délivrance des certificats sont connues et opérationnalisées	23 notifications Europhyt ont une cause documentaire en 2017	Le nombre de notifications ayant une cause documentaire (certificats phytosanitaires incomplets ou	Rapport Europhyt	

Objectifs et Résultats	Logique de l'intervention	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	avec la 2016/2031)			manquants) diminue de 80 %		

3. Renforcement des capacités en matériels des laboratoires et du personnel

R.3.1. Les laboratoires des postes d'inspection et le personnel de la DPV sont équipés pour les analyses et les inspections	A.3.1.1. Achat de petit matériel de laboratoire et d'inspection prioritaires pour les points de contrôle phytosanitaires (port - aéroport) : tables éclairées, loupes binoculaires, trousseau à dissection ...	Les agents des points de contrôles sont équipés de matériel d'identification nécessaire pour réaliser les inspections dans les conditions optimales	Manque de matériel permettant d'identifier les organismes	Les équipements aidant à l'identification des organismes sont disponibles et distribués aux postes prioritaires afin de faciliter les inspections	Certificat de réception du matériel Rapports d'inspection	Disponibilité des équipements sur le marché local et Mobilisation des ressources financières sur le budget de l'Etat pour la maintenance et le remplacement des équipements
---	--	---	---	---	--	---

4. Les capacités des opérateurs privés sont renforcées en matière de bonnes pratiques

R.4.1. Une Association des exportateurs de fruits et légumes existe et fonctionne convenablement au Togo	A.4.1.1. Mise en place et renforcement des capacités des organisations professionnelles et des entreprises	Une organisation permettant de répondre aux besoins génériques et d'améliorer l'organisation de la filière F&L existe, est reconnue et est opérationnelle, notamment par la mise en place d'un secrétariat technique permettant	L'association des exportateurs nouvellement créée (2017) ne dispose pas encore de reconnaissance réelle et n'est pas fonctionnelle	L'organisation professionnelle se dote de textes (statuts, ROI ...), de règles de gouvernance claires, d'un secrétariat technique permettant d'assurer le lien avec les membres et d'un plan stratégique	Comptes rendus de réunions et ateliers de réflexion Plan stratégique sur 3 ou 5 ans Rapports d'activités de l'organisation	Adhésion de la majorité et des principaux opérateurs à la démarche
	A.4.1.2. Appui à la mise en place d'un secrétariat technique à tous partagés avec les opérateurs (à définir avec l'Organisation professionnelle					

Objectifs et Résultats	Logique de l'intervention	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	A.4.1.3. Assistance technique et appui à la définition des supports d'enregistrement (différents cahiers) et à la mise en place de l'autocontrôle chez les opérateurs)	d'assurer les services aux membres (y compris la mise à disposition de documents génériques d'enregistrement des opérations).		Des outils génériques, pour l'enregistrement des opérations sont mis à la disposition des opérateurs. 50 % des opérateurs adoptent ces outils	Manuel de procédures incluant un exemple des supports type Rapport de l'organisation	Engagement des opérateurs privés à se conformer aux exigences des bonnes pratiques
R.4.2. Les capacités des opérateurs privés sur toute la filière fruits et légumes sont renforcés	A.4.2.1. Formations de formateurs pour les encadreurs (ICAT, FENOMAT ...) et les consultants	Les encadreurs des institutions publiques et privés sont dotés de compétences renforcées pour la formation et le suivi des producteurs	Manque de connaissances techniques et pédagogiques des encadreurs et formateurs des institutions publiques et privées des enjeux sanitaires et phytosanitaires en lien avec les exigences des marchés locaux, régionaux et internationaux	Au moins 25 encadreurs et 5 consultants sont formés et utilisent les compétences nouvellement acquises	Rapports de formation Rapport et monitoring de l'organisation permettant d'évaluer les impacts des formations est en place	Mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires au niveau du budget de l'Etat pour assurer le fonctionnement efficace du système de vulgarisation
	A.4.2.2. Formation aux bonnes pratiques phytosanitaires, bonnes pratiques agricoles (y compris lutte intégrée, bonnes pratiques d'hygiène,	Les opérateurs économiques (entreprises et groupements de producteurs) sont dotés de compétences renforcées en matière d'hygiène et de bonnes	Manque de connaissances techniques des opérateurs des enjeux sanitaires et phytosanitaires en lien avec les exigences des marchés locaux,	Le personnel de 20 entreprises et groupements de producteurs est formé et applique les bonnes pratiques d'hygiène et agricoles en lien avec les exigences	Rapports de formation Outils de formation Rapport de monitoring (permettant d'évaluer les	Motivation et implication des parties prenantes

Objectifs et Résultats	Logique de l'intervention	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	<p>traçabilité, HACCP pour les secteurs des fruits et légumes - analyses cout bénéfiques pour les producteurs</p> <p>A.4.2.3. Adaptation de guides de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication pour la filière fruits et légumes</p> <p>A.4.2.4. Reproduction des guides de bonnes pratiques d'hygiène la filière fruits et légumes</p> <p>A.4.2.5. Assistance technique, suivi / coaching pour la mise en place du système chez les opérateurs privés</p>	pratiques agricoles, les appliquent et les font appliquer en interne	régionaux et internationaux	des marchés locaux, régionaux et internationaux	modifications notables dans les pratiques au niveau des producteurs et des exportateurs suite aux formations dispensées)	
R.4.3. Le dialogue public-privé est promu et les relations sont améliorées	A.4.3.1. Promotion du dialogue public privé	Les services publics et les opérateurs privés dialoguent régulièrement sur les problématiques des filières	Dialogue public /privé limité	Amélioration du dialogue Public Privé par l'organisation de tables rondes régulières permettant de dialoguer sur les		

Objectifs et Résultats	Logique de l'intervention	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				problématiques des filières		
	A.4.3.2. Développement d'une stratégie de communication	Une stratégie de communication est disponible permettant l'information régulière de l'ensemble des parties prenantes et améliorant ainsi le dialogue	Pas de stratégie de communication disponible	Une stratégie de communication est disponible et est déployée progressivement		

5. Gestion du projet

R.5.1. Une antenne de relais local existe pour coordonner l'ensemble des activités du projet au niveau national	A.5.1.1. Coordination nationale	Les activités du projet sont organisées de manière efficiente	Pas d'activités	La coordination nationale est formée aux procédures de passation de marché et permet la mise en œuvre de l'ensemble des activités prévues	Rapport annuel du projet	Sélection du coordinateur de projet adéquate
	A.5.1.2. Appui à l'organisation des actions, des formations et des rencontres interservices	Des réunions interservices permettent un partage d'information et une collaboration approfondie entre les différents services impliqués dans le domaine sanitaire et phytosanitaire	Pas de rencontres interservices	Des réunions interservices thématiques sont organisées, en fonction des besoins identifiés et le dialogue et la collaboration sont améliorés	Rapports de réunion	

Objectifs et Résultats	Logique de l'intervention	Indicateurs	Bases de référence	Objectifs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
R.5.2. Le projet est exécuté par une expertise avérée et un suivi-évaluation rigoureux est en place	A.5.2.1. Coordination des activités - incluant monitoring et reporting	Les activités du projet sont conduites de manière efficace et efficiente sur base des procédures COLEAD et des exigences du STDF en lien avec les exigences du contrat initial	Pas d'activités	Les activités du projet sont conduites et conformes aux procédures COLEACP et aux exigences du STDF	Rapports d'activités	Respect des délais dans la mise à disposition des ressources
	A.5.2.2. Mission de coordination (COLEAD)				Rapport de missions	

Annexe 2 : Rapport financier

Cf. fichier Excel joint.

PROJET: STDF/PG/375

Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes du Togo

